



## CORONAVIRUS - CRISE SANITAIRE ORDONNANCE : GESTION DES CONGES

### SCANDALEUX !!!!

#### Zone OUEST

Les 9 et 10 avril 2020 étaient diffusées aux agents de la Préfecture, des sous-préfectures, du SGAR, du SGAMI ... des notes relatives à la gestion des congés sur la période de confinement mais également pour les congés d'été....



Rennes, le 9 avril 2020

La Préfète  
à  
Madame la préfète déléguée  
Monsieur le secrétaire général aux affaires régionales  
Mesdames et Messieurs les sous-préfets,  
directeurs et chefs de services

**OBJET** : Prise des congés dans le cadre de la gestion de crise liée à la pandémie de COVID-19

Nous vivons collectivement une période « hors normes » qui mobilise toutes les forces de la Nation et plus particulièrement les services de l'Etat. En préfecture d'Ille-et-Vilaine, dans les sous-préfectures, au sein du SGAR, du SGAMI et de l'Etat-Major de la zone, chacune et chacun, en fonction de sa mission, de sa situation professionnelle et personnelle, ainsi que des moyens techniques et organisationnels mis en place y contribuent. Et je tiens à vous en remercier une nouvelle fois.

Nous devons néanmoins, d'ores et déjà, nous mobiliser pour accroître notre capacité à faire face aux demandes qui nous seront adressées à l'issue de la période de confinement.



Rennes, le 10 avril 2020

La Préfète  
à  
Madame la secrétaire générale adjointe  
Monsieur le contrôleur général  
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services  
Mesdames et Messieurs les agents

Comme a pu le rappeler la préfète de zone, nous vivons une période inédite qui engage toutes les forces de la Nation et plus particulièrement l'Etat. Les services de l'Etat-major de zone et du SGAMI sont fortement mobilisés en cette période de crise sanitaire et chacun d'entre vous, en fonction de sa mission, de sa situation professionnelle et personnelle y contribue. Je vous en remercie.

Le 15 avril 2020, l'ordonnance n° 2020-430, paraissait, indiquant des directives quant à la prise de jours de réduction du temps de travail ou des congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire.

**Un texte sorti de nulle part, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec aucune OS, ni aucune confédération.**

**LE SNIPAT dénonce avec fermeté en haut lieu**  
**ce passage en force**  
**et défend vos droits.**

